

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'accompagnement à la transition écologique et des procédures environnementales

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de renouvellement d'un parc éolien de deux aérogénérateurs implanté sur le territoire de la commune de SOUDAN (maître d'ouvrage : SAS ENR GIE SOUDAN)

Par arrêté préfectoral n° 2024/ICPE/403 du 22 novembre 2024 une enquête publique est ouverte, en mairie de Soudan, pendant quarante-deux jours consécutifs, **du jeudi 19 décembre 2024 à 9h00 au mercredi 29 janvier 2025 à 12h00**, portant sur la demande présentée par la société SAS ENR GIE SOUDAN en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique pour le renouvellement d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant deux aérogénérateurs, et un poste de livraison, implantée sur le territoire de la commune précitée.

M. Francis YGUEL, Directeur de recherche CNRS retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur ; il reçoit en personne les observations et propositions du public, en mairie de Soudan (3 place Jeanne d'Arc – **44110 SOUDAN**), aux jours et heures suivants **et selon les modalités d'accueil du public en vigueur** :

Jeudi 19 décembre 2024 de 9h00 à 12h00
Vendredi 10 janvier 2025 de 14h00 à 17h00
Samedi 18 janvier 2025 de 9h00 à 12h00
Mardi 21 janvier 2025 de 9h00 à 12h00
Mercredi 29 janvier 2025 de 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête est déposé en mairie de Soudan, où toute personne peut en prendre connaissance sur place, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Il peut être aussi consulté sur un poste informatique, en mairie de Soudan.

Ce dossier est également mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique à l'adresse suivante : <http://loire-atlantique.gouv.fr> et directement sur la plate-forme numérique accessible ici : <https://www.registre-dematerialise.fr/5823>

Le dossier comporte une étude d'impact du projet ainsi que les avis obligatoires notamment l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant la stricte durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête « papier » déposé en mairie de Soudan.

Celles-ci peuvent également être adressées, par voie postale au commissaire enquêteur, mairie de Soudan (3 place Jeanne d'Arc – 44110 SOUDAN).

Elles peuvent être déposées directement sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5823> accessible également depuis le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr), ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5823@registre-dematerialise.fr

La taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte.

Toutes les observations et propositions du public sont mises à la disposition du public, dans les meilleurs délais, sur le registre dématérialisé.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, les rapport et conclusions de l'enquête sont publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Soudan, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée, par courrier, auprès de la société *SAS ENR GIE*, dont le siège social est situé 2 rue André Bonin – 69004 LYON.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale unique délivrée par le préfet de la Loire-Atlantique, assortie de prescriptions d'exploitation, ou un refus.